

CONCERTATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'UNSA PRÊTE À DISCUTER MAIS PAS A N'IMPORTE QUEL PRIX !

L'UNSA Fonction Publique, attachée au dialogue social, a participé à la séance d'ouverture de la concertation décidée par le gouvernement. Il s'agit pour l'UNSA de discuter des conditions d'exercice des agents publics, de leur carrière, de leur mobilité, du recrutement, de la formation, de leurs droits et de leur rémunération.

Pour l'UNSA, les 4 chantiers ouverts par la DGAFP ne répondent pas, à ce stade, à ces améliorations voulues pour les agents.

Sur le premier chantier "les instances consultatives des personnels", l'UNSA a rappelé :

- Sa volonté de conserver toutes les instances (CT, CHSCT et CAP) et toutes leurs attributions.
- Sa volonté de préserver les droits et les garanties de protection des agents publics.

Sur le second chantier "recours au contrat", l'UNSA a souligné :

- La possibilité déjà offerte, à titre dérogatoire, aux employeurs publics de recruter sur contrat (17% des agents sont des contractuels aujourd'hui).
- La nécessité de permettre de réelles perspectives de carrière pour les agents contractuels.

Sur le troisième chantier "la rémunération et plus particulièrement de la rémunération au mérite", l'UNSA a insisté sur :

- Le statut de la Fonction Publique qui permet déjà de prendre en compte la valeur professionnelle.
- Son opposition à tout système de rémunération individualisée.
- Sa volonté d'améliorer les rémunérations des agents, clef de la reconnaissance et de l'attractivité dans la Fonction Publique.
- Son refus de tout dispositif qui conduirait à une baisse des traitements et/ou des pensions.
- Son exigence d'une valeur du point d'indice identique pour les trois versants.

Sur le quatrième chantier "accompagnement des agents", l'UNSA a rappelé :

- Son intérêt pour les dispositifs qui permettront une mobilité choisie intra et inter versant dans la Fonction Publique.
- La nécessité d'enrichir les formations pour permettre aux agents d'évoluer pendant leur carrière (seconde carrière, gestion des âges)

L'UNSA a réaffirmé son attachement à une Fonction Publique statutaire et de carrière, qui protège la société avec ses agents engagés au service de l'intérêt général.